

# Info pratique SUD

**Vous n'avez pas pu prendre vos RTT ou Congés**

## Pas De Panique

Dans votre feuille de paie de décembre, vous aurez un formulaire qui vous servira

1. A l'ouverture du Compte Epargne Temps
2. A alimenter le C.E.T



Les RTT non pris et non mis sur C.E.T seront perdues  
Les congés eux peuvent être pris jusqu'à fin février  
sans dérogation

***L'ouverture d'un C.E.T est une démarche personnelle donc à l'agent de l'ouvrir***



Pour utiliser vos jours stockés, il vous faudrait retirer un formulaire au bureau du personnel

Si vous avez un problème ou besoin de renseignements